

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je ne puis que répéter à l'honorable député la réponse qui lui a été adressée le 16 décembre par le président du CRTC. Le problème qui se pose dans le voisinage d'Ottawa était tributaire d'une décision qui a été retardée pendant très longtemps, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, et qui touchait le nord de l'Ontario. La décision ayant maintenant été prise quant au nord de l'Ontario, le président du CRTC a assuré l'honorable député et m'assure moi-même que le CRTC considère la question et l'étudie d'une façon particulièrement intensive et que la décision ne saurait plus retarder maintenant que de quelques semaines.

[Traduction]

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déclarer que j'ai insisté pour que ces audiences aient lieu et que je poursuis en outre toujours mon effort.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PERSÉCUTION DE CHRÉTIENS AU TCHAD—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que des Canadiens plongés dans l'inquiétude l'ont informé des persécutions dont faisaient l'objet des chrétiens de toute obédience dans la république du Tchad. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises pour dire aux dirigeants de la république du Tchad que ces actions sont répréhensibles et constituent une violation de la Charte des droits de l'homme de l'ONU.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vérifier cette question, mais pour autant que je m'en souviens, nous avons enquêté sur cette information, et rien ne nous a prouvé catégoriquement que des résidents canadiens au Tchad étaient empêchés de quelque façon que ce soit de pratiquer comme ils le voulaient leur religion. C'est du moins ce dont je me souviens. Étant donné la question de mon honorable ami, je vais vérifier mes renseignements, et s'ils ne concordent pas, je l'en informerai.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE CESSATION DES MISES À PIED AUX INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DES BOEINGS 707 À WINNIPEG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il des garanties, ou quelles mesures a-t-il prises pour garantir que les employés de la CAE qui viennent d'être formés à l'usine Boeing de Seattle et qui ont maintenant été mis à pied resteront à Winnipeg où ils seront affectés à la révision des Boeings 707 qui s'y rendront.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas modifié son projet de faire effectuer l'essentiel des réparations et de la révision des Boeings 707 de la Défense

Traitements des membres

nationale à Winnipeg. Il est clair que lorsque ce travail sera effectué, tout le personnel expérimenté aura la possibilité de travailler sur ces avions.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En répondant au député de Mackenzie qui m'interrogeait à propos des cultivateurs qui présentent une demande, je l'ai peut-être induit en erreur. Lorsqu'il présente une demande le requérant doit fournir une déclaration certifiant le nombre de têtes de bétail qu'il possédait au 13 décembre 1974. Le propriétaire doit la signer et la faire certifier par un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture fédéral ou provincial. Le paiement sera effectué à la fin d'avril, si paiement il y a.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

● (1550)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES INDEMNITÉS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur l'Orateur, une des tâches les plus désagréables qu'un ministre doit assumer c'est de prendre l'initiative de proposer un bill qui, entre autres objets, augmente son propre traitement à titre de député et de ministre. Je puis comprendre aussi les sentiments que ressentent mes collègues de tous les partis à la Chambre et du côté du gouvernement qui doivent prendre position à l'endroit du bill actuellement à l'étude. Il n'y a cependant aucun moyen qui nous permette de nous soustraire à ce devoir. Tous les corps législatifs se trouvent dans la même situation; des assemblées provinciales et des conseils municipaux ont décidé d'augmenter les indemnités consenties à leurs membres. Toutes ces mesures me confirment dans ma conviction que nous manquerions à notre devoir si nous refusions de voir la nécessité de relever notre rémunération au même niveau que dans les autres sphères de la vie privée et publique.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Je le dis à titre de député et non en tant que membre du gouvernement. La proposition d'augmenter les traitements et les indemnités des membres du Parlement émane des députés. Tous les partis représentés à la Chambre ont exhorté le gouvernement à procéder à cette augmentation. Naturellement, les députés ne peuvent, à titre privé, prendre des mesures entraînant des dépenses, seul le gouvernement le peut.

Dans le cas qui nous occupe, madame l'Orateur, le gouvernement a reçu d'un groupe spécial de députés des recommandations précises qui nous ont été utiles pour